

27.02.2017 – 19:03 Uhr

Le monde politique ne veut pas fixer de limites aux rémunérations abusives

Bern (ots) -

Le Conseil national a rejeté aujourd'hui la motion du conseiller national Jacques-André Maire (PS) « Transparence fiscale pour les hauts salaires des managers » (15.3100) exigeant la transparence fiscale pour les hauts salaires des managers. Le monde politique montre ainsi le peu de cas qu'il fait de la colère suscitée par les rémunérations exorbitantes des managers. Pour Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, on rate ainsi la chance de faire la transparence dans la discussion sur les salaires des managers et de mieux comprendre l'utilité de ces hauts salaires pour la collectivité.

La motion demande la publicité du registre d'impôt des très hauts salaires des managers. Des registres d'impôts publics cantonaux font partie depuis des années de la tradition helvétique. Ce n'est qu'au cours des dernières années que l'on a limité de plus en plus la publicité du registre d'impôts ou qu'on l'a même supprimée. « Faire la transparence sur les versements d'impôts des « top-managers » aiderait à montrer l'utilité de ces salaires - eu égard au montant élevé des impôts payés - pour la collectivité » indique Jacques-André Maire, conseiller national et vice-président de Travail.Suisse.

Le problème des rémunérations abusives toujours non résolu

Les salaires exorbitants des « top-managers » suscitent l'ire de la population depuis longtemps, ce qui a conduit à son éloignement et à sa perte de confiance envers l'économie. Cela s'est manifesté clairement avec l'acceptation des initiatives sur les rémunérations abusives, l'immigration de masse et le rejet de la réforme sur l'imposition des entreprises III. L'étude sur les salaires des managers de Travail.Suisse montre aussi très bien que l'évolution des salaires des managers n'a pas pu être freinée aussi au cours des dernières années. Depuis 2011, les rémunérations pour deux tiers des CEO et même pour trois quarts des autres membres de la direction ont augmenté - de 21% pour le dirigeant et de 15% pour les autres membres de la direction. « L'initiative sur les rémunérations abusives qui a été acceptée par le peuple ne s'avère pas être un instrument efficace contre les salaires indécents des managers car les possibilités de contournement sont trop nombreuses et les votations sur les rémunérations ne conduisent pas au but recherché » indique Gabriel Fischer, responsable du dossier de politique économique à Travail.Suisse. Et de poursuivre : « Le rejet de la motion montre que le monde politique n'a pas du tout la volonté de se saisir du problème des rémunérations abusives des managers ».

Contact:

Jacques-André Maire, conseiller national et président de
Travail.Suisse, Tel. 078 709 48 50
Gabriel Fischer, responsable du dossier de politique économique de
Travail.Suisse, Tel. 076 412 30 53

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100799466> abgerufen werden.